

Observation n°281 du 15/04/2023

Monsieur,

Je suis opposé au projet éolien de Doussay.

“Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et favorable à la sante” “ Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l’amélioration de l’environnement” Article 1 & 2 de la Charte de l’Environnement votée des en première lecture au Parlement en Juin 2004, adoptée le 28 Février 2005 et adosse a notre Constitution Française! Cela ne peut être plus clair? Le parc éolien de Doussay est en totale contradiction avec ces deux articles. Pourquoi moi, citoyenne française, je devrais ne pas être protégée par notre Constitution pour qu’une société privée érige un gros parc éolien a quelques centaines de mètres des habitations et ruiner cet environnement équilibré et justement favorable à ma santé? Pourquoi? Qu’est-ce qu’on fait à Doussay pour ne pas être protégé? Est-ce que les habitants de Doussay sont des citoyens de deuxième classe, de seconde zone ?

Je sais que le député Turquois a dit que nous devons être sacrifiés. Il habite à Doussay, lui ? Non.....Pas vraiment.

Merci de ne pas nous sacrifier,

Cdlt

Sam Joab

86420 princay